Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charcutier, veuillez visiter :
bpcharcutier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP CHARCUTIER • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

# BP, spécialité Charcutier-traiteur

**Session 2004** • Code sujet : **04-1618** • Durée : **Durée non indiquée**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement


1. **Choix du statut juridique** (3 questions) — **Page 3**
2. **Constitution et immatriculation de l’entreprise** (3 questions) — **Page 5**
3. **Évaluation et sauvegarde de la valeur d’un fonds de commerce** (5 questions) — **Page 7**
4. **Sécurité sociale et contrat de travail** (6 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**


**Sujet officiel (PDF) :** https://bpcharcutier.fr/assets/annales/bp-charcutier/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2004/BP Charcutier - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2004 - 2-Sujet.pdf

## 1. Choix du statut juridique

Titulaire d'un BP charcutier-traiteur, monsieur Turpain veut créer son entreprise et apporter 8 900 euros. Il souhaite choisir une forme juridique qui protège ses biens personnels des aléas de l'activité.

**Question 1. Rappelez la signification des sigles S.A.R.L., S.N.C., E.U.R.L. et S.A.**

Chaque sigle correspond à une forme juridique : la SARL et l'EURL sont des sociétés à responsabilité limitée, la SNC est une société de personnes, et la SA est une société anonyme.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> SARL : Société à responsabilité limitée ; SNC : Société en nom collectif ; EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ; SA : Société anonyme.

**Question 2. Complétez le tableau comparatif des S.A.R.L., S.N.C., E.U.R.L. et S.A. en indiquant, pour chacune, le nombre d'associés, le capital minimum, la responsabilité des associés et le régime d'imposition.**

Comparaison conforme au tableau du corrigé de la session 2004 :

| Forme | Nombre d'associés | Capital minimum | Responsabilité | Imposition |
|---|---|---|---|---|
| SARL | 2 à 50 | 7 500 € | Limitée au montant des apports | IS ou IR |
| SNC | 2 au minimum | Pas de minimum légal | Illimitée et solidaire | Chaque associé est imposé sur sa part de bénéfice |
| EURL | 1 | 7 500 € | Limitée au montant des apports | IR au titre des BIC ou IS |
| SA | 7 minimum | 35 000 € | Limitée au montant des apports | IS |

Les montants et règles indiqués sont ceux du document d'origine.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> SARL : 2 à 50 associés, 7 500 €, responsabilité limitée, IS ou IR. SNC : 2 minimum, sans capital minimum légal, responsabilité illimitée et solidaire. EURL : 1 associé, 7 500 €. SA : 7 minimum, 35 000 €.

**Question 3. Déterminez le statut juridique le plus adapté à la situation de monsieur Turpain et justifiez votre choix.**

Monsieur Turpain veut créer seul son entreprise et protéger ses biens personnels. L'EURL accueille un associé unique et limite en principe sa responsabilité au montant de ses apports. C'est donc la forme adaptée à sa situation et à son objectif.

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Choix : EURL, car monsieur Turpain entreprend seul et souhaite limiter sa responsabilité à ses apports.

## 2. Constitution et immatriculation de l’entreprise

Après avoir choisi son statut juridique, monsieur Turpain doit accomplir les formalités de constitution de son entreprise. Il doit aussi connaître le rôle du C.F.E. et interpréter les éléments de son numéro d’immatriculation.

**Question 1. Rappelez les formalités de constitution de l’entreprise.**

La constitution de l’entreprise comprend les formalités suivantes :

1. Rédiger les statuts.
2. Publier un avis dans un journal d’annonces légales.
3. Déposer les statuts et le dossier d’immatriculation au C.F.E. compétent, auprès de la chambre des métiers ou de la chambre de commerce selon l’activité.
4. Faire immatriculer l’entreprise au greffe du tribunal dont dépend son siège social.
5. Ouvrir un compte bancaire au nom de l’entreprise.

Cette liste reprend les démarches indiquées dans le corrigé de la session.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Statuts, annonce légale, dépôt du dossier au C.F.E., immatriculation au greffe compétent et ouverture d’un compte bancaire.

**Question 2. Expliquez le rôle du C.F.E.**

Le C.F.E. (Centre de formalités des entreprises) centralise les informations et les documents nécessaires à l’immatriculation. Il reçoit le dossier du créateur, accomplit les formalités correspondantes et transmet les informations aux organismes concernés par la création. Il sert ainsi d’interlocuteur central pour ces démarches, plutôt que de laisser l’entrepreneur renseigner séparément chaque organisme.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le C.F.E. centralise le dossier, accomplit les formalités d’immatriculation et informe les organismes concernés.

**Question 3. Pour le numéro d’immatriculation présenté comme « R.M. B 123456987 Lille », expliquez la signification de chacun de ses composants.**

Le numéro est imprimé « R.M. B 123456987 Lille ». Le corrigé donne « R.C.S. » pour le premier élément, ce qui ne correspond pas au sigle « R.M. » du numéro présenté. Il faut signaler cette incohérence : R.M. désigne le Registre des métiers, tandis que R.C.S. signifie Registre du commerce et des sociétés.

| Élément | Signification |
| --- | --- |
| R.M. | Registre des métiers |
| B | Société, selon le corrigé |
| 123456987 | Numéro SIREN |
| Lille | Tribunal compétent |

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

R.M. : Registre des métiers; B : société; 123456987 : SIREN; Lille : tribunal compétent. Le corrigé indique R.C.S. à la place de R.M.

## 3. Évaluation et sauvegarde de la valeur d’un fonds de commerce

Monsieur Turpain envisage d’acheter un fonds de commerce et veut savoir quels éléments le composent et quelles expertises effectuer. Il doit également comprendre comment évaluer sa valeur et la préserver en vue d’une vente éventuelle.

**Question 1. Citez deux éléments corporels et deux éléments incorporels d’un fonds de commerce.**

Un fonds de commerce comprend des éléments corporels, c’est-à-dire des biens matériels, et des éléments incorporels, qui n’ont pas de forme physique. Deux exemples corporels sont le matériel et le mobilier. Parmi les éléments incorporels, on peut citer la clientèle et le droit au bail. L’enseigne et le nom commercial sont également des exemples recevables.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Corporels : matériel et mobilier. Incorporels : clientèle et droit au bail.

**Question 2. Indiquez les aspects concernés par les expertises du fonds et expliquez les contrôles associés, notamment pour l’amiante, les termites, le plomb, la loi Carrez, le raccordement au tout-à-l’égout et le gaz.**

| Aspect | Contrôle associé |
|---|---|
| Amiante | Visite des locaux et repérage. |
| Parasitaire | Recherche de termites dans les régions à risque. |
| Plomb | Détection à l’aide d’un appareil. |
| Loi Carrez | Établissement d’un métrage précis. |
| Tout-à-l’égout | Contrôle de la conformité du raccordement. |
| Gaz | Contrôle de l’installation et du raccordement. |

Ces expertises portent sur les locaux et leurs installations. Elles renseignent l’acheteur sur leur état et leur conformité, et permettent d’identifier les anomalies à examiner avant l’achat du fonds.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Contrôler l’amiante, les termites, le plomb, le métrage, le raccordement au tout-à-l’égout et l’installation de gaz.

**Question 3. Expliquez ce que signifie la valeur vénale d’un fonds.**

La valeur vénale d’un fonds est sa valeur estimée en vue de sa vente. Elle correspond au prix auquel le fonds peut être vendu, compte tenu de ses caractéristiques au moment de l’évaluation. Il s’agit donc d’une estimation de sa valeur de vente, et non nécessairement de son prix d’achat initial ou de la seule valeur de ses biens matériels.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La valeur vénale est la valeur de vente estimée du fonds.

**Question 4. Présentez les critères permettant d'évaluer la valeur du fonds.**

| Critère | Éléments à examiner |
|---|---|
| Éléments comptables | Les trois derniers bilans. |
| Immeuble et bail | État de l'immeuble et conditions du bail. |
| Situation | Emplacement et environnement du fonds. |
| Qualité du fonds | Matériel, machines et équipements. |

L'évaluation croise la situation comptable avec les caractéristiques matérielles et commerciales du fonds. Les bilans renseignent sur son activité, tandis que l'état des locaux, le bail, l'environnement et la qualité du matériel complètent l'appréciation de sa valeur.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Examiner les trois derniers bilans, l'état de l'immeuble et le bail, l'emplacement et l'environnement, ainsi que la qualité du matériel et des machines.

**Question 5. Indiquez comment sauvegarder la valeur d'un fonds en vue de le vendre éventuellement.**

Pour préserver la valeur du fonds en vue d'une vente éventuelle, il faut entretenir l'outil de travail et conserver une bonne clientèle. Les expertises doivent être réalisées rapidement afin de disposer d'informations utiles sur les locaux et leurs installations. Il convient aussi de préparer un dossier de vente qui présente les avantages de l'entreprise et de choisir des intervenants de qualité pour accompagner la démarche.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Entretenir l'outil, préserver la clientèle, réaliser rapidement les expertises, préparer un dossier présentant les atouts du fonds et choisir des intervenants de qualité.

## 4. Sécurité sociale et contrat de travail

Monsieur Turpain souhaite embaucher un salarié pour l'aider dans la production de l'entreprise. Les questions portent sur la composition du numéro de sécurité sociale et sur plusieurs règles liées au contrat à durée déterminée.

**Question 1. À partir du numéro de sécurité sociale « 1 48 05 78 112 101 49 », donnez la signification de ses sept groupes de chiffres.**

Les groupes se lisent dans l'ordre du numéro :

| Groupe | Signification |
|---|---|
| 1 | Sexe : masculin |
| 48 | Année de naissance |
| 05 | Mois de naissance |
| 78 | Département de naissance |
| 112 | Commune de naissance |
| 101 | Numéro d'ordre INSEE |
| 49 | Clé de contrôle |

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1 : sexe masculin; 48 : année; 05 : mois; 78 : département; 112 : commune; 101 : numéro d'ordre INSEE; 49 : clé.

**Question 2. Le salarié sera embauché en C.D.D. : indiquez si ce contrat peut être renouvelé plusieurs fois et justifiez votre réponse.**

Dans le cadre de la session 2004, le CDD ne peut pas être renouvelé plusieurs fois : son renouvellement est limité à une fois. Il ne peut pas avoir pour objet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale de l'entreprise. Si le salarié poursuit son activité après le terme du contrat, la relation devient un CDI.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Non : à la session 2004, le CDD ne pouvait être renouvelé qu'une fois.

**Question 3. Nommez la période pendant laquelle l'employeur et le salarié peuvent rompre le contrat sans préavis, indemnité ni motif.**

Le nom de cette période est la période d'essai. C'est la réponse attendue par le corrigé de la session 2004.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La période d’essai.

---

**Question 4. Indiquez dans quels cas le contrat peut être rompu après cette période.**

Après la période d’essai, les cas de rupture anticipée retenus par le corrigé sont :

- Accord des parties;
- Faute grave ou lourde;
- Force majeure;
- Embauche du salarié en CDI.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Accord des parties, faute grave ou lourde, force majeure, ou embauche du salarié en CDI.

---

**Question 5. Précisez si un C.D.D. doit obligatoirement être établi par écrit.**

Oui. Le CDD doit être établi par écrit, comme l’indique le corrigé de la session 2004.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, le CDD doit obligatoirement être écrit.

---

**Question 6. Indiquez dans quel cas de licenciement le salarié ne bénéficie pas du droit aux congés payés, selon le cadre du sujet.**

Le corrigé de la session 2004 indique la faute lourde. Cette réponse est historique : aujourd’hui, le salarié conserve le droit à l’indemnité de congés payés même en cas de faute lourde.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Selon le corrigé de la session 2004 : en cas de faute lourde du salarié.

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2004)

**Bilan de l'épreuve :** Ce corrigé du BP Charcutier-traiteur, session 2004, porte le code 04-1618 et concerne l'épreuve E4 - U42. La durée et le coefficient ne sont pas indiqués. Les quatre parties évaluent le choix du statut juridique, les formalités de création, l'analyse et la valorisation d'un fonds de commerce, ainsi que les connaissances relatives à la sécurité sociale et au contrat de travail.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La responsabilité des associés varie selon la forme juridique : elle est limitée aux apports dans certaines sociétés et illimitée et solidaire en S.N.C.
- La constitution d'une entreprise comprend notamment la rédaction des statuts, leur publicité et les démarches d'immatriculation.
- La valeur d'un fonds s'apprécie selon les données comptables, l'état de l'immeuble et du bail, l'environnement et la qualité des équipements.
- Le numéro de sécurité sociale rassemble des données d'état civil, un numéro d'ordre et une clé de contrôle.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le tableau, renseignez séparément le nombre d'associés, le capital minimum, la responsabilité et l'imposition.
- Distinguez les formalités de constitution du rôle de centralisation et de transmission attribué au C.F.E.
- Pour chaque expertise du fonds, nommez le risque ou l'installation contrôlée et précisez l'objet du contrôle.
- Restituez dans l'ordre la fonction de chacun des sept groupes du numéro de sécurité sociale.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment structurer la comparaison des statuts juridiques demandée dans cette épreuve ?**

Reprenez les quatre colonnes du sujet : nombre d'associés, capital minimum, responsabilité et imposition. Comparez séparément S.A.R.L., S.N.C., E.U.R.L. et S.A., puis reliez le choix final à la situation de monsieur Turpain.

**Q : Quels éléments faut-il mobiliser pour expliquer la valeur d'un fonds de commerce ?**

Appuyez l'évaluation sur les trois derniers bilans, l'état de l'immeuble et le bail, puis sur la situation, l'environnement et la qualité du fonds, notamment le matériel et les machines. La valeur vénale désigne sa valeur de vente.

**Q : Comment gérer les points et le temps entre les parties ?**

Le barème répartit 10 points en première partie, 10 en deuxième, 16 en troisième et 14 en quatrième, soit 50 points. La durée n'est pas indiquée. Traitez toutes les questions et consacrez davantage de temps à la troisième partie.

**Q : Que faut-il savoir sur les critères de notation et les règles attendues dans ce sujet ?**

Répondez précisément à chaque tâche et développez les éléments demandés. Le document indique que son corrigé est seulement indicatif et que chaque jury est souverain. Les réponses juridiques correspondent au cadre du sujet de 2004.

**Sujet officiel associé (PDF) :** https://bpcharcutier.fr/assets/annales/bp-charcutier/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2004/BP Charcutier - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2004 - 2-Sujet.pdf
**Ressources BP Charcutier :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.